



La bibliothèque de La Madeleine en sursis

La vérité qui blesse

Si il est bien un sujet qui, en ce moment, agace le maire de Chartres, c'est la bibliothèque de La Madeleine. Mais pourquoi, se lamente-t-il, la question concernant l'avenir de cette fichue bibliothèque revient sans arrêt sur le tapis. Pourtant j'ai déjà répondu. Et comment ! Qu'on en juge : à ceux qui s'inquiètent de l'avenir de cet établissement à l'ouverture de la médiathèque de la Poste, JPG déclare le 22 avril 2004 : «pour ce qui est de la bibliothèque de La Madeleine (...), elle reste en l'état». En l'état, cela veut-il dire qu'on cessera d'y acheter des documents ? On peut légitimement le penser quand on lit dans la circulaire envoyée le 21 juin 2005 aux pétitionnaires : «Ainsi l'abonné de La Madeleine pourra continuer de disposer des ouvrages qui constituent le fonds de la bibliothèque de La Madeleine». Cela dit, la meilleure preuve du mensonge est que JPG a prévu de délocaliser la section disques vers la médiathèque !...

Nouvelle intervention de notre premier magistrat le 27 janvier 2005 : «Je vous ai déjà dit que la bibliothèque de La Madeleine restera le temps qu'il faudra». Alors là, c'est carrément du Fernand Raynaud : il nous réécrit le sketch de l'adjudant demandant à des jeunes recrues : «Combien de temps le fit du canon met-il pour refroidir ?» et qui, dépité par leurs réponses, leur réplique, péremptoire : «bandes d'imbéciles, un certain temps !». On comprend qu'avec des réponses de ce style, les pétitionnaires ne soient pas rassurés. Et si l'on ajoute à tout cela, la saillie de JPG s'écriant lors du dernier conseil municipal : «Le livre qu'on laissera à La Madeleine, c'est le code civil !», on arrive à une situation où plus JPG répond, plus le doute grandit.

Pourtant, la question est simple : en partant du postulat qui ferait que la bibliothèque de La Madeleine ne sera pas fermée à l'ouverture de la Médiathèque de la Poste, cette structure de quartier continuera-t-elle à vivre ? En particulier, pourra-t-elle acheter régulièrement des documents afin d'actualiser et d'enrichir ses collections, oui ou non ? Voilà ce à quoi il faut répondre. Rien de plus.

Un pétitionnaire

qui veut faire économiser le prix d'un timbre à la ville de Chartres en ne signant pas volontairement son texte.

Rayée des cadres

Nous apprenons la nouvelle : Michèle Lalonde, conseillère de l'opposition à Chartres, a été épinglée : elle rayait les belles carrosseries des élus d'en face. Cette information appelle, une fois la surprise passée, deux réactions :

L'acte est médiocre, indigne d'une élue, enseignante, incompatible avec les principes républicains, démocratiques, qu'elle est censée défendre. Qu'est-ce qui a donc pu la pousser à une telle extrémité ? C'est désastreux pour son image, mais aussi pour le camp de l'opposition. Il s'agit d'un acte isolé, son retrait s'impose.

Au-delà du préjudice matériel et moral subi par quelques élus de la majorité, il ne fait de doute pour personne que cette faute sera exploitée politiquement par Jean-Pierre Gorges. La gourmandise lui est offerte sur un plateau et il va s'y vautrer. Michèle Lalonde a gâché son image ; J-P G, lui, n'a pas besoin d'image : il écrase.

D. K.

Tout est bon dans L'Aiguillon !

Mais tout n'y est pas, désolé. Notre (im)pertinent journal est né avant tout d'un besoin local : faire connaître *Energies Citoyennes* et ses idées ; informer les Chartains sur la vie politique de leur ville ; compléter l'infosoporifique des autres médias locaux ; permettre aux différents acteurs - grands et petits - de s'exprimer, de débattre dans nos pages.

Vaste ambition, déjà, pour les bricoleurs que nous sommes... Mais bon, avec la matière première dont nous disposons, un peu de méthode et beaucoup de passion, nous y arrivons relativement (avec quelques marges de progression, côté monde du travail...). Un coup de chapeau en passant à nos vedettes locales : Lemoine, JPG, Morland...

Mais le «local» sans ce qui nous entoure, c'est comme un nombril tout seul : c'est mignon, mais c'est tout con. Alors, nous ouvrons grandes nos pages à tout ce qui conditionne ce «local» : la politique à tous niveaux, régional, national, européen, mondial... L'environnement aussi, bien sûr. Et, pour éviter les courants d'air, nous traitons de sujets où nous sommes aussi solides que d'autres, voire plus : la Palestine (grâce à Monique Vincent), la Tchétchénie (de nombreux contacts directs), les Sans-Papiers (Janine, Emmanuelle, Dominique, Céline...), les sujets d'environnement : nucléaire, OGM... Grâce à d'autres plumes expertes, commencent à s'ouvrir des fenêtres sur le Chili, la Bolivie et bientôt sur le Tibet.

Et ce n'est pas pour faire du tourisme : chacun de ces sujets mérite, par sa gravité, notre information, notre vigilance, notre action. Vous désiriez de l'Afrique ? Ça manque... Encore que nous ayons quelques «pointures» sur la guerre coloniale en Algérie. Trop de Tchétchénie ? C'est vrai, on se lasse des génocides... Sacré nombril !

Dimitri Keltchewsky

Procès en appel Elgani contre L'Aiguillon

Les juges seront-ils dupes ?

Jeudi 16 juin, devant la cour de justice de Versailles, s'est tenu le second procès opposant Jamal Elgani à *L'Aiguillon*, en appel de la décision du tribunal correctionnel de Chartres qui, en février 2005, avait déclaré coupable notre canard de diffamation envers le juriste de la ville de Lucé. Dans son n°42 de juin 2004, *L'Aiguillon* avait écrit qu'un juriste récemment recruté par la Ville travaillait sur la notion de prise illégale d'intérêts au service de son maire.

Le président Riolacci et ses deux conseillers ont pris acte des incohérences formelles du jugement de Chartres. Ainsi, ce dernier indique que la première audience du «Monsieur Zidee» et que le jugement du 14 février 2005 avait été rendu par «Monsieur Framboise»... Ainsi, sur le même document, le directeur de la publication de *L'Aiguillon* est officiellement prévenu de diffamation par écrit envers un «particulier», alors que Jamal Elgani a engagé les poursuites pour atteinte à l'honneur et à la probité d'un fonctionnaire public...

A la barre, Jamal Elgani a contesté l'information de *L'Aiguillon* selon laquelle il avait fait, au cours du printemps 2004, des recherches juridiques dans les services du Conseil Général d'Eure-et-Loir sur la notion de prise illégale d'intérêts pour son employeur. Il a déclaré que Jacques Morland avait son propre avocat pour gérer ses ennuis judiciaires. Il a même écorché son nom pour mieux faire croire qu'il ne le connaît pas. Pourtant, maître Raphaël Mayet et Jamal Elgani avaient quitté ensemble le tribunal

correctionnel de Chartres le 11 octobre 2004 après l'énoncé du jugement de culpabilité pour prises illégales d'intérêts contre Morland...

A la question du président qui voulait savoir s'il avait demandé un droit de réponse, Jamal Elgani a répondu par l'affirmative. En réalité, dans un courrier adressé à *L'Aiguillon*, daté du 1^{er} juillet 2004, il avait surtout réclamé un chèque de 3.500 euros sinon, il engagerait des poursuites. La défense a indiqué qu'elle avait envoyé, courant juillet, une lettre à monsieur Elgani lui proposant la publication d'un droit de réponse. Sa seule réponse, fin août, fut une assignation devant le tribunal de Chartres... Du coup, au début de sa plaidoirie, maître Rivierre, l'avocat du plaignant, s'est senti obligé de revenir sur le propos maladroit de son client, afin d'en atténuer la portée. Au même moment, Jamal Elgani essuyait quelques larmes. Les trois juges auront-ils été dupes ?

Quant à Philippe Méry, avocat de la défense, il a martelé que Jamal Elgani n'était pas la cible de l'article, que le juriste avait accompli son travail comme tout fonctionnaire au service des élus et de la collectivité, que Jacques Morland était évidemment le seul visé. C'est lui qui aurait dû poursuivre *L'Aiguillon* en diffamation. Mais le maire de Lucé s'est bien gardé de le faire compte tenu de la véracité des accusations formulées contre lui.

Au bout de quatre-vingt-dix minutes de débats et de plaidoiries, le président du tribunal a décidé de se «donner le temps de la réflexion pour juger», jusqu'à fin septembre.



Photographié le 2 juillet près du Compa ...

Prochain Café Politique le 3 septembre

A qui profite l'eau ?

Café Floribar, rue de la Clouterie à Chartres, de 17 à 19 heures

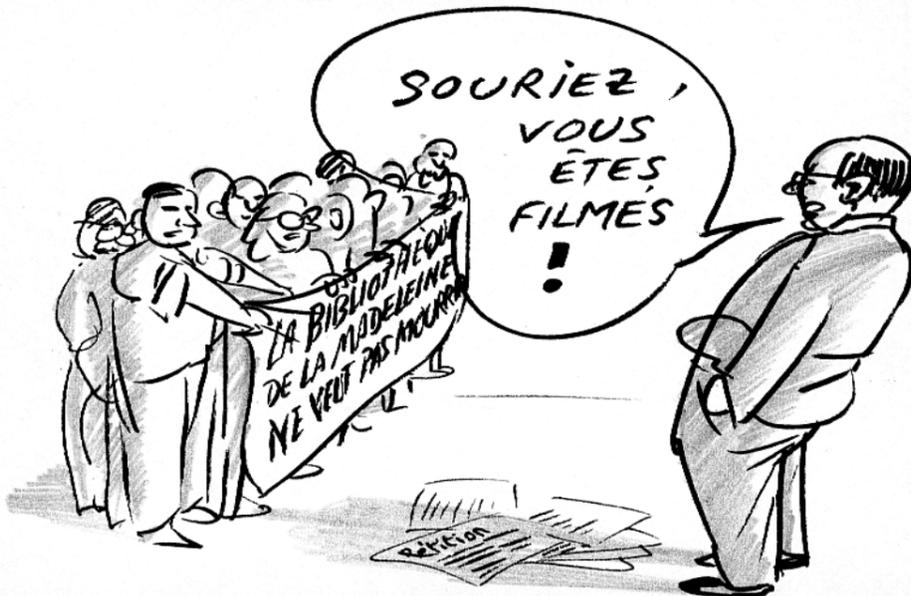
Au sommaire de la dernière livraison estivale de *Votre Ville*, Chartres, la plus belle ville du plus beau pays du monde avec la plus belle cathédrale du monde, est animée par les meilleurs élus du monde qui gèrent notre cité à la satisfaction générale. En tout cas, c'est ce que nous claironne le meilleur magazine municipal du monde. On pourrait s'arrêter ici mais comme vous avez payé votre Aiguillon, je me sens obligé de commenter cette actualité heureuse.

En couverture du numéro 41 «Un été à Chartres». Personnellement ça ne me fait pas rêver mais si vous n'avez pas le choix...

Page 7. Cinéma Les Enfants du Paradis. Enfin un article émoustillant où on nous présente les dessous d'un projet urbanistique. On y parle de résille, de dentelle, j'en suis tout excité... Bon, ça suffit, arrête ton cinéma et laisse béton !

Page 16. La vidéo protection opérationnelle ou «Dormez tranquilles bonnes gens». Plus que jamais, la police pourra vous chercher des poux dans la tête. Imaginez : «Une manette lui permet (au policier) de «zoomer» sur une personne ou un véhicule jusqu'à 180 fois». Avec des engins pareils, l'agent de surveillance pourra remarquer les pellicules capillaires qui squattent votre veston, vous indiquer si vous vous êtes tachés en mangeant, vous signaler une carie dentaire, voir la paille dans votre œil et la poutre dans celui de votre voisin... En mettant ces 45 caméras, d'une valeur de 3.000 euros chacune quand même, au service du citoyen, on tiendrait là un outil de proximité avec les habitants qui, du coup, pourraient consentir au fait qu'il ne s'agit pas d'une dépense inutile. Maintenant pivotons à 360° et zoomons sur un détail : «Aucun voyeurisme, ni dérapage n'est à craindre. Un masquage automatique des lieux privés s'insère immédiatement sur le film». En plus d'être chères, ces caméras sont intelligentes. Elles filment une banque, un commerce et quand arrive un lieu privé, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, stop ! Les cerveaux de nos petites caméras repèrent qu'il s'agit d'une résidence privée et aussitôt elles masquent l'image. Bravo ! Tant d'intelligence, tant de discernement me laissent pantois. Là, on peut être sûr qu'il ne s'agit pas de matériel chinois car, chez eux, rien n'est privé pas même la vie.

Page 17. La police municipale est en forme (peut-être même un peu trop si l'on en croit les journaux locaux de ces dernières semaines) ! Ainsi les policiers municipaux, gens virils s'il en est, s'entraînent chaque mercredi matin sous la houlette d'un professeur de Penchak Silat (sic). Qu'est-ce donc que cela ? Après information, je



peux vous dire qu'il s'agit d'un art martial, peu connu convenons-en. Mais, moins c'est connu, plus ça impressionne. Et qu'apprennent-ils donc encore nos anges gardiens ? Entre autres, le maniement du tonfa. Allons bon, ça recommence. Qu'est-ce qu'un tonfa ? C'est tout simplement ce que les soixante-huitards connaissent sous le nom de matraque. Les grosses différences sont que le tonfa est un bâton de bakélite de couleur noire alors que la matraque était blanche et que le tonfa possède un ergot dont était exempte la matraque. En fait la couleur change mais l'effet reste le même. J'espère que ce matériel n'est pas de fabrication chinoise.

Page 19. Les aventures de Tédé. Dans la deuxième vignette, Laflèche fredonne, je cite : «Pom, pom, pom, pomme», et Tédé pose à la suite un astérisque avec pour légende «air connu». Vraiment il nous prend pour des poires, tout le monde sait qu'il s'agit du Boléro de Ravel.

Page 23. Championnat de France d'échecs à Chartres. Très belle phrase de JPG empreinte d'une grande humanité : «Je souhaite donner une image festive des échecs, c'est pourquoi il y aura une véritable interactivité entre les joueurs et l'ensemble de la population». Cela va réchauffer le cœur des Chartrains qui sont en situation d'échec. A défaut de trouver ou retrouver une

activité, ils auront l'interactivité. Malheureusement, après une bouffée de quasi lyrisme, le naturel reprend vite le dessus : «je suis certain que nous aurons un retour à la hauteur de notre engagement financier». Ce qui me rassure dans le cas présent, c'est qu'il ne faudra pas attendre trente-deux ans pour avoir la réponse.

Pages 24 et 25. Chartres en habit de lumière pendant l'été. Laurent Lhuillery : «Chartres est la seule ville de France à proposer une manifestation de cette ampleur durant toute la période estivale...». L'adjoint chargé de l'animation de votre ville m'a convaincu : je devais aller au festival d'Avignon cet été, j'ai changé d'avis, je reste à Chartres. Notons aussi que Laurent Lhuillery est tellement imprégné par la Fête du parfum en bleu que, pour la photo, il a revêtu une chemise et un pull-over bleus du plus bel effet. Félicitations !

Page 27. Exposition canine nationale à Chartrepepo... C'est promis, cette fois je ne plaindrai pas sur ce sujet. Mais non d'un chien que ça me dérange !..

Pages 28 et 29. Plus de 1400 convives au banquet des seniors. En tant que contribuable et au nom de *L'Aiguillon*, je me réjouis d'avoir offert, en plus de mon lundi de Pentecôte, un banquet «prolongé par un spectacle de strass et de plumes» à 1.471 Chartrains de plus de 65 ans. L'article précise que les invitations ont été établies à partir de la liste électorale. Eh oui, les «anciens» votent. Autant d'affection et de désintéressement me bouleversent...

Page 32. La charte des terrasses entre en application. Encore une charte. C'est décidément une manie. Villepin essaie de gouverner la France par décrets, JPG essaie de gérer Chartres avec des chartes. Les libéraux peuvent ironiser sur la paperasserie de Bruxelles mais dans ce domaine, ils ne sont pas mauvais non plus. Résignons : tout café ou restaurant du centre-ville voulant installer une terrasse doit faire valider le mobilier qu'il compte y installer. La démarche est simple : le commerçant propose, attend l'autorisation et paie son fournisseur plus la Ville pour l'emplacement et le plancher. Et gare aux contrevenants. Sophie Le Clainche tonne : «Je ne tolérerai pas de laxisme». Silence dans les rangs ! Sachez aussi qu'avec ou à cause de cette charte, nous allons être privé de nos bons vieux parasols Kronenbourg ou Pastis 51. Il est vrai que cela faisait vraiment prolo. Pensez donc, on en trouvait même dans les tournois de pétanque. Rassurez-vous, ils seront toujours autorisés à Beaulieu et à la Madeleine. A noter que les parasols autorisés devront être obligatoirement carrés ou rectangulaires. Pas étonnant de la part d'une municipalité qui ne sait pas arrondir les angles...

Page 51. Exposition de girouettes au jardin de l'Evêché. Nul doute qu'un homme politique local bien connu s'y sentira chez lui. Bonnes vacances à tous ! A la rentrée... peut-être.

Votre vil Alain Patelin

PS : mon salaire convaincu par les magazines de mode a adopté un régime minceur, vivement encouragé en cela par mon employeur.



•Ouf ! Les 30 et 31 mai dernier, un attaché parlementaire eurélien a effectué un stage de réhabilitation routière pour récupérer quatre points perdus sur son permis de conduire suite à une verbalisation pour défaut de port de ceinture de sécurité et utilisation d'un téléphone portable au volant. Heureusement que son patron ne l'utilise pas comme chauffeur...

•Dé(chargé). Christian Gigon a perdu son poste de directeur de *Chartres Habitat*, l'office municipal d'HLM, pour cause d'incompatibilité d'humeur avec JPG. Mais comme ce dernier ne veut pas mettre la main au portefeuille pour le virer proprement, Gigon se retrouve dans un placard avec le titre pompeux de «conseiller du président» ou de «chargé de mission». Et aucune mission n'aurait été clairement définie pour justifier la rémunération...

•Debout les morts ! Lu dans *L'Echo* du 11 juin un article intitulé «Daniel Guéret visite le cimetière (ndlr : de St-Chéron)» : «Daniel Guéret répondra aux questions des habitants du quartier». D'après un mort-vivant, l'adjoint à la sécurité des caveaux a paru ravi de ne trouver personne pour interrompre ses monologues habituels. Il reviendra donc...

•Flèches fanées. Les autocollants du logo de la Ville sur les plaques des rues chartraines arrivent en fin de vie. Le support affiche des couleurs passées, il est souvent partiellement décollé, si bien que réapparaît l'ancien logo. On plaint les personnels qui vont devoir, moins de trois ans après, se re-

coltiner le ravalement.

•DCA. Pendant sa campagne municipale de 2001, JPG avait promis de délocaliser l'aérodrome de Chartres-Champhol. Une promesse aujourd'hui enterrée sous l'autel du pragmatisme. Et pourtant, l'édile se permet encore d'écrire : «...j'ai l'habitude de faire ce que j'ai dit que je ferais» aux signataires d'une pétition de protestation contre le projet gorgien de dépiautage de la bibliothèque du Forum de La Madeleine.

•La haine. Olivier Marleix, l'éminence grise des deux derniers présidents du Conseil Général d'Eure-et-Loir (depuis 1998), intègre le cabinet du très sarkozien Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités territoriales. Le Chiraquien Marleix, fils de son père Alain, seigneur UMP de St-Flour (Cantal), est un homme de pouvoir et de réseaux. De fait, il doit sa promotion à l'ancien préfet d'Eure-et-Loir, Pierre Mongin, directeur de cabinet du 1^{er} ministre. Que Jean-Pierre Gorges, qui voue à Olivier Marleix une inimitié tenace - c'est le moins que l'on puisse dire -, ne se réjouisse pas trop du départ de son meilleur ennemi politique, synonyme de fragilisation de son autre grand rival à droite, le président Albéric de Montgolfier. Car, du haut de son perchoir parisien, Olivier Marleix prendra un malin plaisir à user de sa nouvelle influence pour mettre des bâtons dans les roues du député-maire de Chartres.

•Rebelle. Fête de quartier à Rechèvres le 25 juin. Les élus gorgiens se sont abstenus d'y participer, évidemment, et le matériel festif a été gracieusement prêté par la commune de Mainvilliers... Y aurait-il de la guerre de sécession dans l'air ?

•Maquis. L'association encadrant la MPT du Pont-Neuf jette l'éponge, pour ne plus avoir à subir les suspensions municipales de mauvaise gestion et les accusations de foyer de subversion politique. Le combat

pour l'éducation populaire va se poursuivre sous d'autres formes et en d'autres lieux.

•Pied tendre. Michel Cibois, le nouveau président de la Chambre de Métiers d'Eure-et-Loir a du souci à se faire. Lors de l'AG de l'institution qui s'est tenue le 27 juin, Michel Teilleux, «l'ex», lui a fait comprendre que son mandat ressemblerait à une guerre de tranchée. De l'hémoglobine en guise de peinture pour achever le ravalement, ah, ces artisans !..

•Outrage à citoyens. Au début du CM du 23 juin, des manifestants en faveur de la bibliothèque de La Madeleine ont remis une pétition à JPG. Laquelle a été jetée à terre par le 1^{er} magistrat chartrain. La scène avait été filmée en direct par les caméras de retransmission Internet. Mais elle n'est pas accessible en différé sur le site de la Ville. Comme par hasard...

•Joker. En cas de démission d'un conseiller municipal chartrain d'opposition, la socialiste Brigitte Santerre est potentiellement la suivante sur la liste à pouvoir siéger. Et elle sent venir son heure...

•Chacun chez soi. Marc Cabane s'en retourne vers son Canada à lui, les Pyrénées-Atlantiques. Juste avant de partir, le préfet d'Eure-et-Loir a accompli un authentique fait d'armes, digne de Jean Moulin : réussir à expulser vers le Kosovo deux jeunes femmes réfugiées dans notre plat pays depuis cinq ans (voir page 6).



Ils ont bossé pour L'Aiguillon 54

Horace Lenain, Isabelle et Christophe, Fari Bole, Claude Joly, Gabriel Trancart, J'réve2bou, SD, Gérard Leray, Jean-François Martin, André Bonjour, Jean Balance, Céline Prier, Alain Patelin, la famille Le Croulant, Acrimed, Denys Calu, Noël Robert, A. Malghame, Mathieu Dameron, Frédéric Teboul, Monique Vincent, Philip Lafeuil, Dominique Chéron, Emmanuelle Pécheart, Christophe Pénicaut, Julot la Fleur, Mauricette Girard, Chantal Vinet et Dimitri Keltchewsky

Points de vente fixes

Mainvilliers : le Jourdan (rue de la République).
Lucé : le Cosmos (place des Arcades) et le Tabac-Presse du Vieux-Puits.
Chartres : le Khédive (avenue Jehan-de-Beauce), la Civette (place du Cygne), le Floribar (rue de la Clouterie), le Fontenoy (rue St-Michel) Aux Trois J (boulevard Charles Péguy), le Jeanne d'Arc (place Jeanne d'Arc), le Balto (place Drouaise), la Maison de la presse (rue Noël Ballay).

Chaque samedi, vente à la criée sur le marché de la place Billard et un dimanche sur deux, marché de Beaulieu.

Énergies Citoyennes 30 rue de Fresnay 28000 Chartres
<http://www.energies-citoyennes28.org>

aiguillon.info@free.fr

Imprimerie : Chartres Repro
 Directeur de la publication : Gérard Leray
 ISSN 1625-7707

L'A bonnement

- ° Je m'abonne à L'Aiguillon : 14 € (11 n°/an, frais de port inclus).
- ° J'adhère à EC pour 8 €.
- ° Je m'abonne et adhère pour un total de 20 €.
- ° Je défends la liberté de la presse et soutiens financièrement L'Aiguillon contre la chasse aux sorcières.

(règlement par chèque à l'ordre d'Énergies Citoyennes)

Nom/Prénom :
 Adresse :
 Courriel :@.....

